

Gestion des Abrasifs Appliqués Usagés

Informations générales

Le fabricant n'a pas la possibilité de contrôler le traitement des déchets d'abrasifs appliqués usagés, car le traitement des déchets varie selon les pays, et parfois même au sein d'un même pays. Il est généralement recommandé de suivre les directives nationales et locales.

Avec le guide ci-dessous, notre objectif est d'aider nos clients à réduire le temps et les efforts nécessaires afin de rechercher les directives sur le traitement des déchets.

Guide sur la manière d'étudier la gestion des abrasifs appliqués usagés :

1. Veuillez consulter la VPI (Voluntary Product Information – Fiche Volontaire d'Information Produit qui est équivalent à une fiche de données sécurité) pour la classification des déchets du produit. Mirka vous enverra la fiche VPI sur demande. Ce document est normalisé par l'association professionnelle FEPA (Federation of European Producers of Abrasives / Fédération Européenne des Producteurs d'Abrasifs).
2. Examinez si la matière poncée éventuellement collée sur le produit abrasif est classée comme déchet dangereux et affecte le traitement des déchets.
3. Contactez le collecteur de déchets local et concluez un accord de traitement des déchets. Si le collecteur de déchets local ne peut pas prendre position, vous pouvez également contacter les autorités locales.
4. Si le collecteur de déchets ou l'autorité locale a besoin d'informations sur les composants du produit abrasif, veuillez consulter les données techniques sous le nom du produit sur le site Internet Mirka www.mirka.com ou www.mirka.fr.
5. Si le collecteur de déchets ou l'autorité locale a besoin d'informations détaillées sur le produit abrasif, veuillez contacter Mirka - voir les contacts sur le site Internet Mirka www.mirka.com ou www.mirka.fr.

